

Date de transmission de l'acte: 19/06/2025

Date de reception de l'AR: 19/06/2025



DÉRATISATION ANTENNE MJ MILLAS DEVIS N I-25-03-10 INTERVENTION CHEMIN DU TOURNAIL 66170 MILLAS

GIGN

29 rue de la Révolution Française
66380 PIA
FRANCE
Port. : +33 6 58 11 95 92
legign66@gmail.com
le-gign.fr
N° SIRET : 89993504300021
RCS : 899935043
Capital : 1 000 €

COMMUNAUTE DE COMMUNE
ROUSSILLON CONFLENT
1 rue Michel Blanc BP5
66130 ILLE-SUR-TÊT

DEVIS N° I-25-05-12

Le jeudi 22 mai 2025

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	Nacelle 12m	1,00	150,00 €	20,00	150,00 €	
	Forfait rebouchage bardage toiture, évacuation d'un bâtiment de 400m2	1,00	500,00 €	20,00	500,00 €	
	Dératisation choc par pose de postes d'appatages et mastic (Intérieur du bâtiment) et 6postes extérieurs	1,00	339,58 €	20,00	339,58 €	
	Contrat annuel dératisation 4 passages (1passage trimestriel)	1,00	375,00 €	20,00	375,00 €	

23 MAI 2025

Bon pour accord

Le 1er Vice Président
Jacques Garsau
Président per interim

Bon pour Accord

Conditions de paiement :

- 30,00 % soit 491,25 € : Acompte,
- 70,00 % soit 1 146,25 € : Paiement comptant.

Total HT 1 364,58 €
TVA (20 %) 272,92 €
Total TTC 1 637,50 €

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date d'échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement). Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa de l'article L.441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.

Date de transmission de l'acte: 19/06/2025

Date de reception de l'AR: 19/06/2025



066-246630415-AU_018_2025-AU

AGEDI

DÉRATISATION ANTENNE MLJ MILLAS

GIGN

29 rue de la Révolution Française

66380 PIA

FRANCE

Port. : +33 6 58 11 95 92

legign66@gmail.com

le-gign.fr

N° SIRET : 89993504300021

RCS : 899935043

Capital : 1 000 €

MISSION LOCALE JEUNES DES PYRENEES ORIENTALES

chemin du Tournail

66170 MILLAS

Email : jean-michel.casado@mlj66.fr

N° TVA Intracommunautaire :

FR87403370257

SIRET : 40337025700038

DEVIS N° I-25-03-10

Le mardi 25 mars 2025

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	Nacelle 12m	1,00	300,0000 €	20,00	300,00 €	
	Forfait rebouchage bardage toiture, et évacuations sanitaires d'un bâtiment de 400m2	1,00	1 000,0000 €	20,00	1 000,00 €	
	Dératisation choc par pose de postes d'appatages et mastic (Intérieur du bâtiment) et 6 postes extérieurs	1,00	679,1667 €	20,00	679,17 €	
	Contrat annuel dératisation 4 passages (1passage trimestriel)	1,00	750,0000 €	20,00	750,00 €	

Bon pour Accord

Conditions de paiement :

- 100,00 % soit 3 275,00 € : Paiement comptant.

Total HT	2 729,17 €
TVA (20 %)	545,83 €
Total TTC	3 275,00 €

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIÉTÉ. Conformément à la loi 90.325 du 12 mai 1990, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement). Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.